



**S'unir, s'entraider, grandir**

## **L'obligation d'agir**

Aux membres de l'AQDER

La fameuse Loi 126 qui privera les retraités du RRPE de l'indexation durant 6 ans a suscité de multiples discussions au sein des instances de l'AQDER.

Dès l'adoption de la loi, vos représentants se sont joints à 8 associations partenaires afin d'étudier les possibilités de combattre cette législation injuste. Ce regroupement s'est appelé l'Inter-Org. Nous avons commandé 2 avis juridiques portant sur la façon de contrecarrer la loi. Ces avis se sont avérés positifs mais bien incertains. Une campagne d'information a été lancée sur Facebook, sans grand succès, il faut bien le reconnaître. Les tentatives de lobbying auprès des autorités politiques n'ont pas donné de résultats probants.

Le 11 mai 2020, date du 3<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la loi 126, devenait l'ultime moment pour prendre action. Passé cette date, il ne serait plus possible d'aller en recours. Les 9 associations de l'Inter-Org devaient donc se prononcer dans les meilleurs délais.

L'AQDER, par son conseil des présidents d'octobre 2019, a accepté de s'engager à hauteur de 60 000\$, payables en 3 ans. L'information donnée aux participants s'est toutefois avérée incomplète. Nous croyions que notre participation de 60 000\$ des 200 000\$ exigés par le cabinet d'avocats couvrait l'ensemble des démarches judiciaires. Dans les faits, cette somme ne couvrait que la première partie de la démarche, soit jusqu'à l'autorisation d'exercer un recours juridique par un juge.

Par souci de transparence et de clarté, nous avons informé les présidents des 21 sections de la nouvelle perspective et leur avons demandé de procéder à un sondage auprès de leur comité de direction. Les résultats nous sont parvenus à la mi-janvier. Une majorité des sections de même que des membres qu'elles représentent souhaitaient que nous nous retirions du groupe du recours contre la loi 126.

Le 22 janvier 2020, le conseil d'administration de l'AQDER a résolu à l'unanimité de maintenir la participation de notre association à hauteur de 60 000\$ comme prévu en dépit des résultats du sondage. Que s'est-il passé pour que le CA aille à l'encontre de l'avis des sections?

Entre le lancement du sondage et la compilation des résultats, la situation a considérablement évolué. Toutes les autres associations de l'Inter-Org ont confirmé leur détermination et leur engagement dans un recours collectif. Notre plus gros partenaire, l'AQRP, a doublé la somme qu'elle consentait à investir la faisant passer de 25 000\$ à 50 000\$. Les sommes cumulées par nos partenaires faisaient en sorte que le recours irait de l'avant, que nous participions ou non.

En fait, la question qui se posait est la suivante; est-il moral et éthique que nous ne défendions pas nos 1970 participants RRPE? Ceux-ci représentent 60% de nos 3300 membres.

Notre mission indique que nous devons favoriser le mieux-être de nos membres mais ne nous fait pas obligation de les défendre. Est-il acceptable que nous restions en retrait alors que d'autres collègues vont défendre nos droits?

Les membres du conseil d'administration ont sérieusement discuté la question et en sont venus à la conclusion qu'il fallait, en dépit de l'incertitude d'une éventuelle victoire, s'engager dans la défense des intérêts de la majorité de nos membres. Nous croyons qu'il est inacceptable de garder les bras croisés.

À la lumière de nos discussions, nous avons convenu qu'il faudrait apporter un amendement à nos règlements généraux. Nous proposerons à l'assemblée générale de juin d'ajouter au texte de notre mission « ...défendre les intérêts des membres dans les domaines des régimes de retraite et des assurances... ».

Nous demeurons à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

Salutations cordiales.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Laurent Aubin'.

Laurent Aubin, président